

Budget de dépenses

Fichier « Budgets et crédits des ministères et organismes »

Nom du champ	Description
PORTEFEUILLE	Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et
	des organismes sous la responsabilité d'un ministre.
PROGRAMME	Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un
	ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs
	pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits par les
	membres de l'Assemblée nationale se fait par programme.
ELEMENT	L'élément est une division plus détaillée d'un programme et sert à refléter
	différents champs d'intervention.
SUPERCATEGORIE	Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères
	et organismes pour la comptabilisation de leurs dépenses, de leurs
TVDE DE ODEDITO	investissements et des autres coûts.
TYPE_DE_CREDITS	Les types de crédits utilisés peuvent être des crédits à voter ou des
DUDGET DE DEDENGEG 04 05	crédits permanents.
BUDGET_DE_DEPENSES_24_25	Le budget de dépenses représente la prévision de dépenses des
	ministères et des organismes à soumettre à l'Assemblée nationale pour un exercice financier.
DEPENSES_SANS_CREDIT_24_25	Les dépenses ne nécessitant pas de crédit regroupent notamment
DEPENSES_SANS_CREDIT_24_25	l'amortissement ainsi que la consommation de biens et de services acquis
	lors d'exercices antérieurs.
BUDGET_INVESTISSEMENT_24_25	Le budget d'investissements comprend les sommes prévues pour les
	supercatégories « Immobilisations en ressources informationnelles »,
	« Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles » et « Prêts,
	placements, avances et autres coûts ».
CREDITS_TOTAUX_24_25	Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de
	pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi
	que des sommes prévues au budget d'investissements. Ces crédits
	autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds général du fonds
	consolidé du revenu un montant maximal par programme pour le
	paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

Fichier « Crédits de transfert des ministères et organismes »

Nom du champ	Description
PORTEFEUILLE	Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des
	organismes sous la responsabilité d'un ministre.
PROGRAMME	Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un
	ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour
	lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits par les membres
	de l'Assemblée nationale se fait par programme.
ELEMENT	L'élément est une division plus détaillée d'un programme et sert à refléter
	différents champs d'intervention.
PROJET	Le projet représente l'objet de la subvention.
CATÉGORIE	La supercatégorie « Transfert » se subdivise selon cinq catégories : Capital,
	Fonctionnement, Intérêt, Rémunération et Support.
BENEFICIAIRE	Le bénéficiaire est celui qui reçoit la subvention et se partage selon 7
	regroupements de bénéficiaires : Entreprises, Entreprises et organismes d'état,
	Établissement de santé et de services sociaux, Institutions d'enseignement,
	Municipalités, Organismes à but non lucratif et Personnes.
CREDITS_2024-2025	Les crédits représentent les sommes requises pour un projet afin de pourvoir
	au paiement de transfert prévu au Budget de dépenses 2024-2025.
CREDITS_2023-2024	Il s'agit des crédits comparatifs 2023-2024 pour le projet.



Fichier « Crédits affectés à des fonds spéciaux »

Nom du champ	Description
PORTEFEUILLE	Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des
	organismes sous la responsabilité d'un ministre.
PROGRAMME	Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un
	ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour
	lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits par les membres
	de l'Assemblée nationale se fait par programme.
ELEMENT	L'élément est une division plus détaillée d'un programme et sert à refléter
	différents champs d'intervention.
CATÉGORIE	La supercatégorie « Affectation à un fonds spécial » se subdivise selon cinq
	catégories : Capital, Fonctionnement, Intérêt, Rémunération et Support.
CREDITS_2024_2025	Les crédits représentent les sommes requises affectées à un fonds spécial afin
	de pourvoir à son financement prévu au Budget de dépenses 2024-2025.
CREDITS_2023_2024	Il s'agit des crédits comparatifs 2023-2024 pour le financement du fonds
	spécial.

Fichier « Prévisions des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires »

Nom du champ	Description
PORTEFEUILLE NOM ET CODE	Ce champ regroupe par portefeuille l'ensemble des fonds spéciaux et des
	organismes autres que des fonds spéciaux sous la responsabilité d'un
	ministre.
ORGANISME_NOM_ET_CODE	Ce champ comprend le nom de l'organisme ainsi que son code.
TYPE_ORGANISME	Ce champ indique le type d'organisme : les fonds spéciaux ou les
	organismes autres que les fonds spéciaux.
REGRP_SOMMAIRE	Ce champ regroupe sommairement les éléments des prévisions de revenus,
	de dépenses, des surplus ou déficits, des investissements et des sommes
	empruntées ou avancées pour chaque organisme.
REGRP_NOM	Ce champ présente le détail des éléments des prévisions de revenus, de
	dépenses, des surplus ou déficits, des investissements et des sommes
	empruntées ou avancées pour chaque organisme.
PREV_DES_RESLT_2024-2025	Ce champ représente les prévisions budgétaires pour un exercice donné.
RESLT_PROBL_2023-2024	Ce champ correspond aux prévisions des résultats de l'exercice qui se
	termine.